



## « Pour le pouvoir d'achat AUGMENTER LES SALAIRES ! »

*Cela fait désormais six mois que vous êtes engagés à l'appui du Front syndical contre la réforme des retraites. Qu'est-ce que vous reprochez le plus à cette réforme ?*

Stéphane Peu : Peut-être avant tout son caractère injuste. Pendant la crise de la Covid, le Président Macron regrettait publiquement que les travailleuses et travailleurs essentiels soient aussi mal reconnus. Il avait pour une fois raison. Or cette réforme va justement pénaliser avant tout les salariés qui ont commencé tôt, celles et ceux qui font les travaux les plus pénibles, ou ont eu des carrières hachées. C'est-à-dire bien souvent les travailleurs de la première ligne, les « premiers de corvées » comme on a dit. Belle récompense !

Et puis, je veux aussi souligner le caractère inutile de cette réforme. Les équilibres financiers des caisses de retraite ne sont pas menacés. Il serait même possible de mobiliser des ressources nouvelles, comme les revenus financiers qui aujourd'hui ne cotisent pas, pour financer par exemple le retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

*Vous dites également que cette réforme fait peser des risques sur la démocratie ?*

SP : L'écrasante majorité des salariés ne veut pas de cette réforme. Les syndicats sont également unanimes pour s'y opposer. Et il n'existe pas de majorité à l'Assemblée nationale pour voter ce texte. Un pouvoir démocratique en prendrait acte et retirerait sa réforme. Pourtant, jamais dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, un gouvernement n'aura usé d'autant d'artifices pour imposer, seul contre tous, un projet de loi : procédure accélérée, utilisation du 49.3 et maintenant article 40 pour éviter à tout prix un vote de l'Assemblée nationale.

*En quoi est-ce si grave ?*

SP : Dans une démocratie, le peuple est le souverain. En s'entêtant ainsi, en n'écoutant pas le peuple, en ne lui donnant pas la parole par le biais d'un référendum, et en contournant l'Assemblée nationale, Macron encourage l'abstention : à quoi bon voter ou s'exprimer si au final cela ne sert à rien ? Et il donne des arguments à ceux qui méprisent la démocratie et défendent les modèles autoritaires.

*Quelle peut-être la suite du mouvement ?*

SP : La mobilisation doit se poursuivre. Les gens n'ont pas changé d'avis. Les communistes ont lancé une grande pétition pour recueillir plusieurs millions de signatures. Et puis, ce que Macron a fait, une future majorité de gauche peut le défaire.

Il y a beaucoup d'enseignements positifs à tirer du mouvement pour défendre notre retraite. En particulier la cohésion du front syndical devrait être un encouragement à plus d'unité et de travail en commun entre les forces de gauche.

*Quelle peut-être la suite du mouvement ?*

Le mouvement peut nous servir d'exemple pour mener d'autres batailles. L'une d'elles me semble décisive. Celle des salaires. Les prix flambent, les salaires stagnent, et en même temps, les profits explosent (et personne n'en parle). Je crois nécessaire et possible d'ouvrir ensemble, chacun dans son rôle (syndicats, forces politiques, salariés...) une grande bataille pour arracher une augmentation forte et massive du SMIC. Pourquoi ne pas ouvrir ce chantier ?

*C'est pour vous le sujet central ?*

SP : Évidemment. C'est de loin la première préoccupation des gens, après deux années consécutives de hausse des prix. Il faut donc agir dans deux directions. Augmenter le SMIC, et dans la foulée, ouvrir une conférence nationale pour l'augmentation de tous les salaires. J'ai déjà déposé plusieurs propositions de loi en ce sens. Et puis il faut agir sur les prix. Le logement est l'une des pistes importantes, car il pèse terriblement dans le budget des ménages. J'ai déposé une proposition de loi (voir page 3) proposant par exemple le gel des loyers, et le doublement du forfait charges et du chèque énergie.

On n'imagine pas dans quelles situations intenable se trouvent désormais tant de familles. Il faut s'y attaquer. ●

« L'unité syndicale  
EST UN BEL EXEMPLE  
dont les forces de gauche  
DEVRAIENT S'INSPIRER ! »

« En méprisant le peuple  
ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EMMANUEL MACRON  
prend une très lourde  
RESPONSABILITÉ »



## DÉFENDRE NOTRE RETRAITE



### De la rue à l'hémicycle Retour sur la bataille des retraites

Depuis plus de cinq mois, le mouvement d'opposition à la réforme des retraites du gouvernement ne faiblit pas, rassemblant l'écrasante majorité des salariés de ce pays, le front uni des syndicats et une opposition parlementaire déterminée, notamment l'ensemble des forces de la NUPES.

En portant l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, cette réforme touche en effet à notre modèle de société, à notre choix de vie :

**« Une réforme violente INJUSTE ET INUTILE qui va pénaliser LES ARRIÈRES LONGUES OU HÂCHÉES »**

de combien de temps de vie en bonne santé, allons-nous disposer après une vie de travail ? Alors que l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans pour les hommes, et de 64 pour les femmes, comment ne pas comprendre nos compatriotes qui expriment très majoritairement leur refus d'une réforme qui les prive des deux meilleures années de retraite ?

D'autant qu'il est désormais clair que les équilibres financiers de notre système ne sont pas menacés. En réalité, Emmanuel Macron a lui-même vendu la mèche : la réforme ne sert qu'à

faire des économies sur le dos des salariés pour financer d'autres projets, comme la poursuite de ses aides sans contrepartie aux entreprises.

Avec les députés communistes, et tous les députés de la NUPES, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie, ces derniers mois (près de 70 heures dans l'hémicycle) à débattre pied à pied contre cette réforme.

Nous avons d'abord opposé une autre logique à celle du gouvernement, notamment une autre réforme améliorant au contraire la situation de nos compatriotes. J'ai ainsi eu l'occasion de proposer une commission spéciale pour une proposition de loi universellement juste pour réformer la retraite.

Nous avons bien-sûr déposé nombre d'amendements, notamment pour mettre en lumière la nocivité de cette loi, mais aussi pour révéler au grand jour les mensonges du gouvernement. Je pense en particulier au prétendu relèvement des pensions les plus basses à 1.200 euros qui en réalité ne concernera qu'une infime partie des retraités.

Nous avons utilisé toutes les armes à notre disposition : déposé plusieurs motions de censure en réponse à l'usage de l'article 49.3, un recours devant le Conseil constitutionnel, ou encore une demande de Référendum d'Initiative Partagée afin que le peuple français puisse avoir le dernier mot. Nous avons également soutenu la démarche pouvant venir d'autres, bancs de l'Assemblée comme la proposition d'abrogation déposée par le groupe LIOT discutée le 8 juin 2023. À chaque fois, le pouvoir a usé de toutes les procédures à sa disposition pour empêcher le débat et imposer son projet.

Aussi déterminés que le front syndical, nous allons poursuivre sous d'autres formes ce combat. Car il faudra bien que le peuple puisse finalement se prononcer, par exemple à l'occasion de futures échéances électorales. •



### LE PRÉSIDENT PYROMANE

Tout au long de la mobilisation contre la réforme des retraites, j'ai eu l'occasion d'être invité sur différents plateaux de télévision. Je suis régulièrement revenu sur les propos d'Emmanuel Macron qui s'enfoncent dans le déni de réalité et le déni de démocratie. Le mépris dont il continue de témoigner, notamment en qualifiant le peuple de « foule », ou encore lorsqu'il théorise le principe selon lequel « on passe trop par la loi », est très inquiétant. Une conduite qui éloigne toujours plus le Président de son rôle de gardien des institutions et de la souveraineté du peuple.

### CONSEIL CONSTITUTIONNEL Ma proposition pour changer la nomination de ses membres

Le rejet début mai du Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur le maintien de la retraite à 62 ans et la validation par le Conseil Constitutionnel de la réforme des retraites a mis une nouvelle fois à jour, le dysfonctionnement de cette institution. En effet, ces décisions du Conseil Constitutionnel n'ont rien de surprenant quand on sait comment ses membres sont choisis. Désignés pour neuf ans par le Président de la République et les présidents

de l'Assemblée et du Sénat, ils sont donc liés par celles et ceux qui gouvernent.

En 2019 déjà, j'avais déposé une proposition de loi visant à modifier le mode de désignation des membres du Conseil Constitutionnel.

J'ai déposé une nouvelle proposition de loi constitutionnelle sur l'encadrement de la nomination des membres du Conseil constitutionnel et sur la publication des opinions séparées. •

### EFFECTIFS DE POLICE J'ÉCRIS AU MINISTRE



Après avoir assisté à la cérémonie d'accueil des nouveaux fonctionnaires à la préfecture de Police, je me suis inquiété par écrit auprès du Ministre de l'Intérieur du fait que sur les 498 gardiens de la paix affectés à la Préfecture de Police, seuls 55 l'ont été pour le département de la Seine-Saint-Denis et aucun pour le commissariat de Saint-Denis qui va pourtant subir une dizaine de départs. Ce commissariat se voit donc amputer d'effectifs alors même qu'il a une activité très soutenue et qu'elle le sera plus encore dans les prochains mois avec des événements sportifs d'ampleur qui auront lieu au Stade de France et appellent une mobilisation importante de ses effectifs d'ici là. J'ai donc demandé un renforcement significatif et durable des effectifs.

### FERMETÉ FACE À L'EXTRÊME-DROITE

Nous avons connu ces derniers mois une très inquiétante recrudescence d'actes racistes perpétrés par des groupuscules d'extrême-droite comme le GUD ou Génération identitaire. Parmi ces sinistres événements, les « ratonnades » qui furent organisées dans les rues de Paris et Lyon en marge du match France-Maroc de la coupe du monde, les actions d'intimidation comme celle des élus de Stains, les listes d'élus de la République comme moi, ciblés pour leur engagement antiraciste. J'ai interpellé le Ministre de l'Intérieur sur le caractère insuffisant de la dissolution de ces ligues factieuses qui poursuivent leurs activités. J'ai insisté pour que des mesures plus fermes soient adoptées, notamment la saisie de leurs moyens matériels.

### RÉORGANISATION À LA POSTE



J'ai déposé une question écrite au Ministre de l'Économie et des Finances à propos des changements à l'œuvre au sein du groupe La Poste, source de désorganisation menaçant les missions de service public. En particulier, la distribution du courrier à J+3 au lieu de J+2, ou encore la disparition du timbre rouge qui oblige à recourir à des téléprocédures rendant quasi-inaccessible l'envoi de courriers urgents aux 14 millions de français qui n'ont pas l'usage ou la maîtrise des outils informatiques. J'ai demandé au ministre que la loi qui garantit le service public de communication soit respectée. L'évolution des usages ne doit pas servir de prétexte pour affaiblir la qualité du service public rendu par un groupe 100% public.

## AGIR FACE AUX DIFFICULTÉS DU QUOTIDIEN



### Ma proposition de Loi pour un logement digne et accessible

Notre pays sombre dans une crise du logement inédite depuis 1945. J'ai déposé fin décembre une proposition de loi visant à garantir un égal accès au logement et à préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Alors que plus de 15 millions de concitoyens souffrent de la crise du logement, que plusieurs milliers de personnes dorment chaque soir à la rue et que le nombre de demandeurs de logement social a bondi de 7,1% en un an pour atteindre 2,4 millions, il est urgent d'agir ! J'ai à plusieurs reprises interpellé le Ministre du Logement sur le sujet, et encore récemment lors des questions au gouvernement.

**« La crise du logement EST UNE BOMBE SOCIALE qui est en train d'EXPLOSER ! »**

Ma proposition de loi, composée de 39 articles, a pour ambition de lever de nombreux freins à l'accès au logement qu'il soit public ou privé, qu'il soit locatif ou en accession à la propriété, et vise à mieux accompagner locataires et les propriétaires.

Ce texte prévoit entre-autre l'augmentation des APL et le retour de l'APL accession, le doublement du chèque énergie et du forfait charges, le blocage des loyers, des mesures relatives à la lutte contre la spéculation immobilière, des aides aux organismes HLM, la lutte contre les passoires thermiques, la mise en œuvre effective de la Garantie Universelle des Loyers...

### REPORT DE LA PRIVATISATION DES BUS Ma proposition de loi

Lors de la niche parlementaire annuelle de mon groupe le 4 mai dernier, je devais défendre ma proposition de loi visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau des bus de la RATP prévue au 31 décembre 2024.

Ferme opposé à la privatisation et à l'ouverture à la concurrence qui entraînent d'ores et déjà une dégradation importante des conditions de transports des usagers

et de travail des salariés de la RATP, c'est toutefois dans un esprit de compromis que j'avais réuni autour de ce texte des députés de différents horizons qui constatent également que conserver ce calendrier contrevient à l'intérêt général.

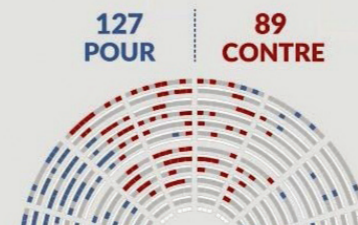
Mon texte proposait de reporter de 4 ans cette privatisation, un délai indispensable pour permettre notamment les 6.000 recrutements d'agents et leur formation dont la RATP a besoin, pour garantir le transfert des agents, pour assurer un ser-

### ÉNERGIE ET AVENIR D'EDF Victoire pour les usagers

Lors de la niche parlementaire du 4 mai dernier le groupe GDR, la proposition de loi présentée par les députés communistes, visant à pro-

téger EDF d'un démembrement et pour un retour des tarifs réglementés a été adoptée contre l'avis du gouvernement.

Une belle victoire pour un texte qui garantit par la loi le caractère 100% public du capital d'EDF alors que planait la menace du projet gouvernemental de vente à la découpe d'EDF (projet Hercule). Alors que l'on voit aujourd'hui l'échec de 30 ans de politiques de libéralisation et la néces-



### TARIFS DU GAZ

J'ai déposé une question écrite à la ministre de la Transition énergétique afin que le gouvernement renonce à mettre fin aux tarifs réglementés du gaz comme la loi Energie-climat de 2019 le prévoit dès le 30 juin prochain. Cette disposition inquiète légitimement les millions de ménages concernés qui devront donc se tourner vers les offres de marché dès le 1<sup>er</sup> juillet. Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie, il est évident que les ménages seront pénalisés. Alors que chaque jour, nous constatons les effets délétères de la fin des tarifs réglementés de l'électricité sur les entreprises et les collectivités, la fin annoncée du tarif réglementé du gaz expose les particuliers et les copropriétés à des risques identiques. Il est urgent de renoncer à cette mesure.

### SITUATION DES CRÈCHES



Sollicité par des parents d'une crèche associative de Saint-Denis sur la crise que traverse le secteur de la Petite Enfance (pénurie de professionnels, fermetures de crèches, désengagement de collectivités), j'ai déposé une question écrite à l'intention de la Secrétaire d'État à l'Enfance, Madame Charlotte Caubel. Une initiative qui fait également état du récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, très alarmant sur la situation rencontrée dans les crèches de notre pays et fait 39 recommandations au gouvernement pour améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants et de travail de personnels. Le gouvernement doit prendre des mesures avant que de nouveaux drames ne se produisent, à l'instar de celui de Lyon où une fillette de 11 mois est décédée.

### POUR DES REPAS ÉTUDIANTS À 1 EURO

La crise du Covid a révélé l'inquiétante paupérisation de la population étudiante désormais prise en tenaille entre un coût de la vie étudiante qui explose et une réduction des aides dont ils peuvent bénéficier, comme la baisse des APL ou la suppression du repas à un euro. Ils sont même conduits à rogner sur des dépenses essentielles comme la santé (40%) ou encore l'alimentation puisque 56 % des étudiantes et des étudiants disent ne pas manger à leur faim. Nous avons examiné une proposition de loi visant à rétablir le repas à 1 euro pour les étudiants, ce qui serait une mesure de bon sens et utile. J'y ai bien-sûr apporté mon soutien. Après que la majorité et la droite ont choisi de vider cette proposition de sa substance en commission, celle-ci a finalement été rejetée dans l'hémicycle. Lamentable.



## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024



### Mission parlementaire sur les retombées des Jeux Olympiques

Mi-février, j'ai eu l'occasion de présenter devant la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation et la presse, un point d'étape de la mission d'information parlementaire que je conduis actuellement.

Cette mission visant à étudier les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local, dont le rapport final sera publié en juillet, a déjà mené plus de 25 auditions d'acteurs majeurs de cet événement comme le Comité d'organisation présidé par Tony Estanguet, la Solideo, chargée de la construction des infrastructures, ainsi que de

Ces Jeux Olympiques doivent être une chance pour le département de la SEINE-SAINT-DENIS !

nombreux acteurs économiques et sociaux ou du monde du sport et de l'éducation.

Notre époque a changé : les Jeux olympiques et paralympiques ne peuvent plus être réduits à un tableau de médailles. Les JOP doivent désormais, et à juste raison, être sobres en dépenses, respectueux de l'environnement, exemplaires sur le plan social et bénéficiant au plus grand nombre de manière pérenne.

Notre département de la Seine-Saint-Denis accueillera un quart des épreuves et une majorité des investissements en terme d'équipement (75%), comme le centre aquatique ou le village Olympique.

S'agissant d'un événement mondial, il nécessitera la mobilisation totale des services publics. Dans notre département dans lequel les services publics sont notamment sous financés voire abandonnés, le renforcement de leurs moyens est donc indispensable, en particulier en matière de transports, de la sécurité mais également de justice.

C'est l'un des axes essentiels de cette commission parlementaire.

#### STADE DE FRANCE

#### J'INTERVIENS POUR EXIGER L'ABANDON DU PROJET DE VENTE DE CET ÉQUIPEMENT

Le gouvernement a confirmé étudier l'hypothèse d'une vente du Stade de France en 2025, à l'issue du contrat de concession. J'ai dénoncé ce scénario scandaleux. Ce stade est bien plus qu'un simple équipement sportif, c'est un patrimoine national. C'est pourquoi il ne porte pas en vain le nom de « Stade de France ». En conséquence, il ne saurait devenir ni l'étendard d'une marque, ni un outil de la stratégie de « sportwashing » d'une nation étrangère quelle qu'elle soit, puisque les propriétaires qatari du PSG se sont déjà dits intéressés.

La Cour des comptes dit elle-même que le modèle économique de l'actuel concession est « rentable et éprouvé ». J'ai écrit à la ministre des Sports pour l'appeler à rompre avec cette mauvaise habitude de penser que tout puisse être ainsi vendu : usines, brevets, infrastructures, patrimoine culturel ou sportif...



sécurité. J'ai à nouveau interpellé le Ministre Dussopt par une question écrite afin de connaître les mesures qu'il entend prendre immédiatement pour garantir la vie des ouvriers qui oeuvrent jour et nuit sur ces chantiers.

#### RENCONTRE AVEC SALAH HAMOURI



Avec les députés communistes, j'avais au début de l'année accueilli à l'Assemblée nationale, Salah Hamouri et Elsa Lefort sa compagne, venus nous faire un point sur la situation en Palestine. En effet, le franco-palestinien Salah Hamouri, avocat et militant des droits humains a été expulsé en décembre dernier par le gouvernement israélien, au mépris du droit, et après avoir à nouveau passé de longs mois en prison. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'évoquer avec Salah la proposition de résolution portée par notre groupe dénonçant le régime d'apartheid que fait régner le gouvernement israélien. Celle-ci a été examinée par l'Assemblée nationale à l'occasion de la niche parlementaire du groupe communiste, le 4 mai dernier, et malheureusement repoussée à une large majorité.

#### PÉNURIE D'ORTHOPHONISTES



L'accès à la formation d'orthophoniste passe par la réussite d'un concours dont le nombre de places est strictement fixé par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui de la Santé et de la Prévention. Pour l'année 2022-2023, ce nombre a été fixé à 973. Bien trop faible au regard de la pénurie d'orthophonistes dans notre pays, et encore plus en Seine-Saint-Denis. Pourtant, il s'agit d'une profession essentielle pour assurer le bon développement de l'enfant qui présente des difficultés. J'ai donc interpellé le ministre de la Santé et de la Prévention par le biais d'une question écrite afin qu'il supprime le numérus clausus ou a minima qu'il le relève notablement.

#### CONGÉ MENSTRUEL

Une femme sur deux est sujette à des règles douloureuses pouvant rendre impossible leur activité professionnelle momentanément. Plusieurs femmes de ma circonscription m'ont alerté sur ce sujet. Il est temps me semble-t-il que le législateur et le gouvernement travaillent à la mise en place d'un congé menstruel. C'est le sens de la question écrite que j'ai adressée sur le sujet auprès du ministre de la Santé et de la Prévention. Les initiatives judiciaires qui ont déjà été prises mais dépendent pour l'instant du bon vouloir de l'employeur. Il faut désormais en faire un droit et le garantir, à partir de la proposition des associations d'un congé menstruel de 13 jours par an, dans la limite de 2 jours par mois et sans jour de carence.

## PROJET DE FUSION SAINT-DENIS / PIERREFITTE



### La population doit être consultée !

L'annonce surprise et par voie de presse des maires de Pierrefitte-sur-Seine (Michel Fourcade) et de Saint-Denis (Mathieu Hanotin) de leur intention de fusionner les deux communes a déconcerté les habitants et les élus des territoires concernés.

C'est bien naturel, d'autant que les fondements et les intentions véritables qui motivent ce projet restent pour l'instant tout à fait méconnues, et les bénéfices parfois évoqués très incertains (voir ci-contre).

Cette annonce inopinée pose donc une très sérieuse question : celle de la légitimité démocratique d'une telle décision. Aucun des deux maires n'ayant proposé ni même évoqué cette idée lors des élections municipales de 2020, ils n'ont dès

lors aucun mandat pour ce projet d'ampleur.

C'est pourquoi il serait inenvisageable qu'une telle fusion qui touche à l'identité de ces deux villes, à leur histoire comme à leur avenir puisse être décidée sans consulter la population. On ne touche à la commune, c'est-à-dire la brique de base de notre vie démocratique, sans d'infinies précautions.

Ce projet de fusion doit donc être présenté à la population dans les meilleurs délais et dans toutes ses dimensions afin que les citoyens puissent le moment venu, exprimer leur volonté par voie de référendum.

Si ce n'était pas le cas, les maires devraient reporter leur projet, et le soumettre au suffrage universel à l'occasion des futures échéances municipales.

« La commune est LA BRIQUE ESSENTIELLE DE notre vie démocratique SAISONNONS LA PRÉSERVER ! »

#### MISSION D'ÉVALUATION

### « Un État plus fort en Seine-Saint-Denis »

La Mission de suivi de l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis dont je suis le co-rapporteur vient de commencer ses travaux.

Il y a cinq ans, j'avais beaucoup contribué aux travaux d'une mission d'évaluation qui a mis en lumière les très importants retards accumulés par la Seine-Saint-Denis en matière de services publics, en particulier

concernant l'école, la police et la justice. Le premier mérite de ce rapport « Kokuendo/ Cornut-Gentil » a été de mettre en lumière la terrible rupture d'égalité républicaine dont souffre notre département.

Le second mérite a été de pousser l'État à adopter fin 2019, un plan gouvernemental à vocation de rattrapage intitulé « Un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis ». Ce plan présenté par le Premier Ministre de l'époque Édouard Philippe et mis en oeuvre par les gouvernements qui ont suivis, comporte 23 mesures (voir ci-contre).

Quatre ans plus tard, il était temps de vérifier la mise en oeuvre de ces engagements et de commencer à en évaluer les résultats. C'est pourquoi j'ai proposé et obtenu la création d'une mission parlementaire d'évaluation afin de s'assurer que ces engagements ne restent pas lettre morte, et de leur efficacité réelle.

Avec ma collègue co-rapporteuse Christine Decodis, j'ai déjà commencé de nombreuses auditions et visites de terrain. En toute logique, le rapport et ses conclusions devraient être rendus publics à la mi-octobre.



Accueil de Jean Quastexis en 2021, à l'occasion d'une visite au tribunal de Bobigny

#### AUDITION SUR LES UBER FILES



Début mars, j'ai participé à l'audition de Sayah Baaroun, secrétaire général Syndicat des chauffeurs privés, dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire dites des Uber-Files. J'ai donc eu plaisir à retrouver Sayah Baaroun avec qui je suis en lien depuis le mouvement qu'il avait lancé en 2015 pour dénoncer les pratiques de la principale plateforme de mise en relation de chauffeurs VTC, l'entreprise Uber. Un mouvement qui a permis des avancées législatives et des jurisprudences des tribunaux visant à requalifier les contrats de travail des chauffeurs. J'espère que cette commission d'enquête, dont les travaux dureront encore plusieurs mois, aboutira à des préconisations efficaces contraignant Uber à respecter enfin notre droit français.

#### INDEXIA L'ÉTAT COMPLICE

Le groupe Indexia (ex-SFAM) dirigé par celui qui se présente comme le plus jeune milliardaire de France, Sadri Fejaier, fait l'objet de nombreuses plaintes de particuliers pour « escroquerie et pratiques commerciales trompeuses » ayant fait des milliers de victimes dans tout le pays. Cette entreprise spécialisée dans la vente d'assurances lors de l'achat de matériels informatiques et de téléphonie a extorqué des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros par le moyen de nombreux prélèvements indus, mettant ainsi en grande difficulté des publics souvent fragiles. Bien que condamnée une première fois en 2019 et aujourd'hui dans le collimateur de procédures judiciaires, cette entreprise voyou est soutenue par l'État par l'intermédiaire de la Banque Publique d'Investissement qui en est actionnaire. J'ai adressé une protestation ferme auprès du ministère de l'Économie et des Finances pour que cesse cette situation insupportable pour les victimes et que ces pratiques ne puissent se renouveler.

Les prétendus « avantages » financiers d'une telle opération pourraient donc finalement de ne pas être au rendez-vous. Une raison supplémentaire d'être extrêmement précautionneux sur ce dossier.

#### OÙ EN SONT LES MESURES

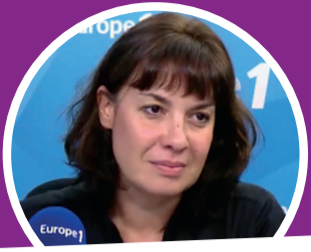
Parmi les 23 mesures annoncées fin 2019, ont retrouvé :

- Mise en place d'une prime de fidélisation de 10 000 € pour les agents des services déconcentrés de l'État affectés en Seine-Saint-Denis
- 150 policiers supplémentaires dont 100 officiers de police judiciaire déployés sur deux ans.
- 20 millions d'euros supplémentaires pour l'investissement public dans l'immobilier scolaire.
- Des crédits supplémentaires pour les établissements de santé, notamment la rénovation des urgences hospitalières de Saint-Denis.
- En matière de justice, la création de 35 postes de greffiers, la pérennisation de 12 postes de magistrats supplémentaires ou encore la réalisation du projet d'extension du Tribunal de grande instance de Bobigny d'ici à 2026
- ...

#### CONTRE LA PRIVATISATION D'ADP

La privatisation d'Aéroports de Paris (ADP), décidée par le gouvernement en 2019, a été suspendue depuis la crise du Covid et l'effondrement du trafic aérien qui a provisoirement émus la convoitise du secteur privé. Mais avec la reprise du trafic, la menace d'une privatisation renaît alors que la crise du Covid a clairement montré la nécessité de conserver une maîtrise publique de nos frontières et d'infrastructures aussi stratégiques. Afin qu'ADP reste 100 % public, j'ai déposé une proposition de loi pour abroger les dispositions de la loi PACTE et mettre ce bien commun à l'abri des appétits de la finance.

# RENTRÉE SCOLAIRE 2023 • LE POINT DE VUE DE...



**CATHERINE DA SILVA**  
SYNDICALISTE SNUIPP 93  
DIRECTRICE D'ÉCOLE À SAINT-DENIS

Nous voyons arriver la rentrée 2023 avec une certaine inquiétude. La question qui se pose avec toujours plus d'urgence année après année, c'est celle du personnel enseignant. Sera-t-il cette année encore en nombre insuffisant ? Y aura-t-il à nouveau un nombre très élevé de postes non pourvu à l'issue du concours de recrutement, faute de candidats ? Tout semble l'indiquer car cette année et pour notre académie, seuls 1.127 candidats sont admissibles à l'issue du concours pour 1.665 postes à pourvoir.

Alors faute d'enseignants titulaires convenablement formés, le ministère continue de recruter des personnels non qualifiés. Sélectionnés en juin, on les placera devant les élèves dès la rentrée après une formation de trois jours. Un scandale. Et rien ne dit en plus qu'ils seront également recrutés en nombre suffisant. Le chiffre annoncé de 950 contractuels pour le primaire (écoles maternelles et élémentaires) dans notre département de la Seine-Saint-Denis qui est toujours le parent pauvre, risque d'être à nouveau insuffisant. Résultat : le risque est grand de se retrouver une fois encore avec des classes sans enseignant à la rentrée prochaine. Sans parler des remplacements des enseignants absents, où le Ministère ne sait par comment gérer les effets d'annonce du Président de la République.

La question centrale est encore et toujours celle du nombre insuffisant de personnel qualifié dans les écoles, faute d'ouvertures de postes et surtout faute d'attractivité des métiers. C'est particulièrement criant pour les personnels AESH qui sont sous-payés (800 euros), sans statut et régulièrement amenés à

assumer diverses tâches tout à fait éloignées de leur missions essentielles.

Il faut arrêter cette gestion purement comptable, au coup par coup, et qui suit les caprices de l'Élysée. L'Éducation nationale doit se donner un objectif ambitieux de formation d'élèves issus de la Seine-Saint-Denis, pour en faire de futurs enseignants et les accompagner scolairement et socialement dans leur cursus jusqu'au niveau master. Alors que la prime de 10.000 euros mise en place pour fidéliser certains secteurs de la fonction publique ne semble pas suffire, c'est aussi de cette façon que nous stabiliserons des enseignants dans notre département, et que nous remettrons l'intérêt de l'élève au centre.

## SOS RENTRÉE SCOLAIRE

Dès la fin du mois d'août et tout au long du mois de septembre, signalez vos difficultés de rentrée scolaire (manque d'AESH, prof non remplacé,...) afin que le député puisse appuyer votre demande

[stephane.peu@assemblee-nationale.fr](mailto:stephane.peu@assemblee-nationale.fr)



## PERMANENCE PARLEMENTAIRE



### SUR RENDEZ-VOUS

121 rue Gabriel Péri  
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

01 41 68 21 89

[contact@stephanep.eu](mailto:contact@stephanep.eu)

## RETROUVEZ-MOI SUR

[Stéphane Peu](#) [Stéphane Peu](#)  
[StephaneIpeu](#) [stephanep.eu](#)



### Farid Aïd

Député suppléant  
[farid.aid.2014@gmail.com](mailto:farid.aid.2014@gmail.com)

## TROIS QUESTIONS À FARID AÏD, DÉPUTÉ SUPPLÉANT

### « Pierrefitte ne doit pas disparaître ! »

**Les Maires de Saint-Denis et Pierrefitte ont annoncé leur intention d'une fusion des deux communes. Quelle a été votre réaction ?**

D'abord de la surprise, car à aucun moment les deux Maires et ni leurs équipes n'avaient mentionné ce projet, ni même évoqué le principe, en particulier lors des dernières élections municipales. Je suis donc stupéfait, comme la plupart des Pierrefittois que je rencontre. Et puis j'ai également ressenti de la colère. Car il ne s'agit pas d'une simple fusion, mais d'une véritable absorption de Pierrefitte-sur-Seine par Saint-Denis, et donc la disparition de cette commune de 30.000 habitants, avec sa longue histoire, ses quartiers, ses habitantes et habitants. C'est une chose vivante, une commune. C'est la cellule de base de notre démocratie. On ne peut pas y toucher sans conséquence.

### Que demandez-vous ?

D'abord, les élus et les Maires ont une sorte de contrat avec les citoyennes et les citoyens. Ils doivent respecter les engagements qu'ils prennent, mais s'il n'y a pas de mandat impératif, ils n'ont pas la légitimité pour imposer un bouleversement si considérable sans avoir au préalable consulté la population. Il est donc essentiel qu'ils expriment clairement ce qui motive selon



eux cette fusion, pour écarter d'abord l'hypothèse que cette décision résulterait d'un simple calcul politique. Ils doivent exprimer clairement pourquoi les possibilités importantes de coopération intercommunale ouvertes par la communauté d'agglomération « Plaine Commune » ne suffisent pas à leurs yeux.

### Concrètement, qu'est-ce que cela donnerait ?

Avec Stéphane Peu, nous avons une conviction commune : « la parole doit revenir à la population ». Soit le projet est mis sur la place publique dans toutes ses dimensions et les communes organisent dans chaque ville un référendum. Si l'une ou l'autre des communes rejetait la fusion, celle-ci ne pourrait pas s'appliquer. Soit ils renoncent à leur projet, pour le présenter au bon moment, c'est-à-dire à l'occasion d'élections municipales. Ainsi, les électrices et les électeurs pourront se prononcer en conscience, et choisir l'avenir de leurs collectivités lors des élections municipales de 2026. ●

## PARDI LES RESPONSABILITÉS DU DÉPUTÉ STÉPHANE PEU

- Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation
- Co-rapporteur de la Mission d'information sur les retombées des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Rapporteur de la Mission de suivi de l'évaluation de l'action de l'État en Seine-Saint-Denis
- Membres de la Mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public
- Membre de la Commission d'enquête Uber-Files
- Vice-président du groupe d'étude sur l'Autisme
- Membre de la Délégation aux outre-mer
- Vice-Président des groupes d'amitiés France-Algérie et France-Mali
- Président du groupe d'amitié France-Monténégro

## GARDONS LE CONTACT

Nom  Prénom   
Adresse   
Courriel

Tel   
Je veux recevoir la Newsletter   
J'accepte d'être recontacté